



COMMISSION MIXTE PARITAIRE
66/CHRS du 16 Avril 2024 :
DECLARATION INTERSYNDICALE
CGT FO SUD

Le 4 Avril URGENCE SOCIALE URGENCE SALARIALE

Reprenez immédiatement la négociation dans la CCNT 66/CHRS

La journée d'actions, mobilisations du 4 Avril 2024 à l'appel des Organisations en intersyndicales CGT/FO/SUD et des divers collectifs professionnels de travailleurs sociaux marquera une fois de plus l'Histoire Sociale du Secteur social et Médico-social à but non lucratif. **Des dizaines de milliers de salariés mobilisés**, devant et dans les établissements, en département ou ici devant les locaux de l'organisation Patronale Nexem, **ont manifesté leur colère, leur épuisement et leurs revendications**. Salariés des services administratifs, techniques, des métiers de l'accompagnement, éducatif, thérapeutique ou logistiques, secteur à prédominance féminine, **nos professions sont désertées. La perte de sens au travail, les non revalorisations salariales entraînent des départs massifs (+200% de démission sur les 3 dernières années).**

Une seule solution : l'augmentation générale des salaires !

Le secteur social et médico-social vit une crise sans précédent. On décompte toujours et encore, chaque année, environ 50 000 postes vacants. Des départs massifs à la retraite sont prévus d'ici 2025.

En parallèle, les moyens alloués à la solidarité, les droits pour les personnes les plus précarisées se réduisent drastiquement (France Travail et sa chasse aux chômeurs, inflation subie, loi immigration - loi exclusion)

Lors de la conférence salariale du 28 février 2024, une nouvelle cure d'austérité a été annoncée -portant sur l'annulation des crédits (mise en œuvre par le décret 2024-124 du 21 février 2024).

Première attaque, 10 milliards « d'économie » tout secteur confondu. Pour le secteur sanitaire et de l'action sociale à mission de service public, c'est plus de 1 milliard en moins ! Dans le même temps, le syndicat patronal AXESS, appuyé par le gouvernement impose son chantage de destruction de nos conventions collectives, avec leur méthode de négociation à marche forcée, pour la mise en place d'une convention collective unique de bas niveau.

Cependant il serait de bon ton d'être à la hauteur des enjeux dans le périmètre conventionnel !

L'intersyndicale CGT FO et SUD dénonce la volonté de nos employeurs de vouloir imposer un salaire au mérite et individualisé dans le privé, à l'image de ce que le gouvernement a déjà commencé dans le public. Salaires autour du SMIC à vie, prime au mérite, salaires à la tâche, tous individualisés, fondés sur des critères subjectifs et arbitraires, évaluation de chaque salarié, fin des Congés supplémentaires dit trimestriels. Quelle belle ambition, quel beau projet !! C'est cela le cœur de notre métier ? Quels sens est prôné ? par qui ? Assurément loin de la vocation de la Convention Collective du Travail de 1966 et des accords CHRS.

Dans cette histoire de négociation, il ne faut pas s'y tromper, la mise en place d'une convention unique de bas niveau a pour objectif de toujours plus asservir les salarié-es. « Si vous voulez gagner plus, il faudra obéir plus. » Elle prend place dans une stratégie plus large de marchandisation du secteur : nous l'avons bien compris, nous ne sommes plus que des variables d'ajustement pour ce gouvernement et nos organisations patronales, totalement déconnectés du terrain professionnel, de la vie de plus en plus précarisée de ces anciennes et anciens premiers de corvée, dont 100.000 toujours et encore exclues.

Organisations de travail complètement désorganisées ou déstructurées, transformation de l'offre sociale et médicosociale territoriale qui produit bien trop d'usine à gaz, en ESAT intensification de la production et prima du modèle économique, Il y a surtout urgence à augmenter les salaires et mettre un stop à la dégradation de nos conditions de travail, à la casse annoncée des conventions collectives qui reconnaissent encore les diplômes, l'ancienneté et garantissent des congés supplémentaires.

Pour tout cela CGT, FO et SUD revendiquent :

- **Des moyens financiers et humains à hauteur des besoins de la population et du fonctionnement de nos structures, pour améliorer nos conditions de travail, d'accueil et d'accompagnement.**
- **Des moyens à la hauteur des besoins pour la formation des étudiant-es en travail social et des salariés en poste.**
- **La reprise immédiate des négociations dans la branche 66/CHRS**
- **L'attribution du Ségur/Laforcade pour tous : 183€ nets, 238€ Brut socialisé mensuel, immédiatement, rétroactif au 2 avril 2022, sans aucune contrepartie.**
- **Des augmentations de salaires immédiates, augmentation de la valeur du point à 5,16 euros au 1^{er} janvier 2024**
- **Des grilles indiciaires évoluant à minima avec l'inflation, rattrapant ces longues années de gel de point (évolution de la valeur du point que de 16% en 23 ans alors que le SMIC évolua de 81 % sur la période)**
- **Attribution et amélioration des Congés Trimestriels pour tous**
- **Mise en conformité avec la Loi Taquet, révision de l'annexe 11 (assistants familiaux)**
- **Intégration des surveillants de nuit et des maîtresses de maison dans l'annexe 3**
- **Négociations sur la fusion des Accords CHRS et de la CCNT66**

- **Non au salaire individualisé sur critère arbitraire et subjectif, à la prime au mérite**
- **Non à la précarisation des grilles**
- **Non à la Tarification à l'Acte séraphin PH**
- **Non à la marchandisation du secteur**
- **Non à l'inclusion forcée, non à l'inclusion sans moyens complémentaire.**
- **Abrogation du décret 2024-124-du 21 février 2024**